Nº 2011-193

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Lundi 30 mai 2011 à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de M. Gérard FROMM, Maire.

CONVOCATION	
Date	24/05/2011
Affichage	24/05/2011

Etaient Présents: POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

	BRE DES M E ONSEIL M UN	
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Représentés:

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

THEME: FINANCES 1

OBJET: DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES TOUCHEES PAR LE REDEPLOIEMENT TERRITORIAL DES ARMEES Absents-Excusés:

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur: Gérard FROMM

L'article N°173 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 a inséré l'article L-2335-2-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales, et ainsi institué un fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées (FSCT).

Ce fonds a été doté, au niveau national, de 5 M€ en 2009, de 10 M€ en 2010, de 10 M€ en 2011. La commune de Briançon a bénéficié en 2010 d'une subvention de 2 M€ au titre de ce fonds.

Considérant que les effets de la fermeture du CNAM ne sont absolument pas compensés à moyen terme par le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense signé le 2 juillet 2009 entre Briançon et ses différents partenaires, et eu égard à la situation budgétaire difficile de la commune, il est nécessaire que Briançon puisse de nouveau bénéficier en 2011 des aides prévues par ce fonds.

La demande d'aide mettra notamment en évidence le coût des services obligatoires que Briançon doit maintenir et dont les charges fixes constituent des dépenses incompressibles alors que la commune doit faire face à une évolution incertaine des ses ressources. Cette aide pourra abonder aussi bien le budget général que celui d'un service public à caractère industriel et commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord pour cette demande d'aide au FSCT;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 25

ABSTENTION: 5 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine,

SEZANNE Philippe)
NE VOTE PAS: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011 PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE